



## Resiliation du contrat avec un partenaire europeen

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
aujourd'hui 04.08.09 nous avons été démarché à notre domicile avec PARTENAIRE EUROPEEN pour la vente de notre maison, et avons signé une contrat. Mais nous avons réfléchi, c'est trop cher pour notre budget. J'ai pensé que nous avons 7 jours pour ce désister avec LR + AR. Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer nos salutations distinguées.

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

njour, aujourd'hui 04.08.09 nous avons été démarché à notre domicile avec PARTENAIRE EUROPEEN pour la vente de notre maison, et avons signé une contrat. Mais nous avons réfléchi, c'est trop cher pour notre budget. J'ai pensé que nous avons 7 jours pour ce désister avec LR + AR. Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer nos salutations distinguées.

Je suis d'accord avec vous. Conformément à l'article L121-25, vous bénéficiez d'un droit de rétractation de 7 jours francs à compter de la signature du contrat.

Pour éviter tout risque, envoyez votre demande de résiliation dès demain. De cette manière, vous serez sûr de ne pas être engagé.

Très cordialement.